



## CONTRAT D'ENGAGEMENT

### TRAVAIL À FORFAIT

LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES ayant son siège social au  
435, avenue Rouleau, Rimouski (Québec) G5L 8V4

retient les services de :

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ N. A. S. : \_\_\_\_\_

1. NATURE DU TRAVAIL

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2. EXÉCUTION DU TRAVAIL:

Les modalités d'exécution du travail sont déterminées par l'autorité concernée.

3. RÉMUNÉRATION:

\_\_\_\_\_  
Mode et date(s) de versement (montant total et répartition des paiements) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. CODE BUDGÉTAIRE : \_\_\_\_\_

5. ÉCOLE : \_\_\_\_\_

6. DURÉE DU CONTRAT (*doit être autorisé avant la date de début de la prestation de travail*) :

Le présent contrat prend effet le \_\_\_\_\_

et se termine le \_\_\_\_\_

SIGNÉ à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_  
(Lieu) ( Jour - Mois - Année)

\_\_\_\_\_  
Direction des services des  
ressources humaines

\_\_\_\_\_  
Direction concernée

\_\_\_\_\_  
Personne contractuelle

N. B. : Si vous n'êtes pas déjà un(e) employé(e) de la Commission scolaire, vous devez compléter l'autorisation de vérification des antécédents judiciaires et tous les formulaires de base tels : la fiche de renseignements personnels, le formulaire de dépôt direct ainsi que les formulaires pour les déductions d'impôt au fédéral et au provincial.

*Garder une copie et acheminer l'original aux Services des ressources humaines.*